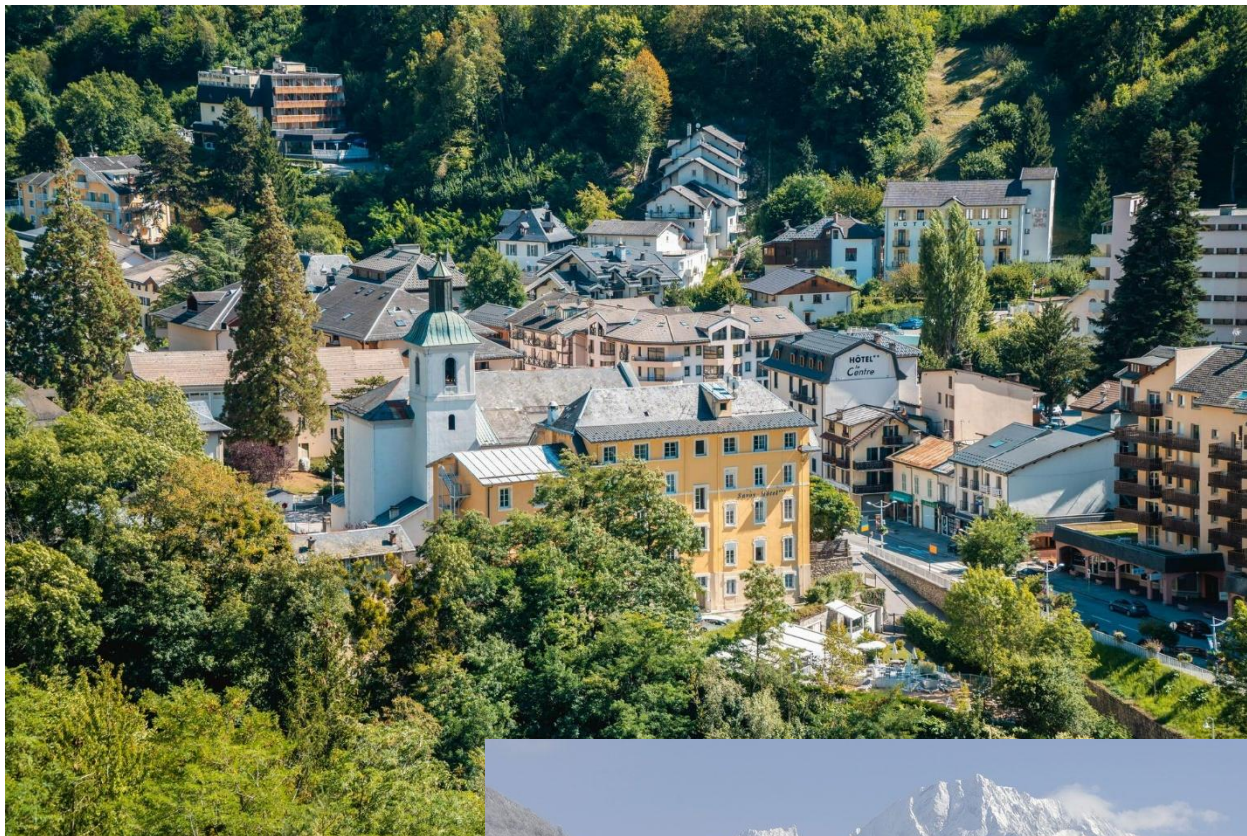


D.I.C.R.I.M DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR les RISQUES MAJEURS - 2025



**Livret de
consignes
à conserver**

TABLE DES MATIERES

La définition du DICRIM et des risques majeurs	03
--	----

Les risques naturels

Les Crues torrentielles, inondations et remontées de nappe phréatique	04
--	----

Les mouvements de terrain et chute de rochers	07
---	----

Les séismes	09
-------------------	----

Les risques météorologiques	10
-----------------------------------	----

Les risques technologiques

L'accident industriel (<i>Usine Métaux Spéciaux de Pomblière</i>)	11
---	----

L'accident nucléaire	12
----------------------------	----

Plan d'accueil et d'hébergement communal

- Mairie	
- Salle communale de « La Dova »	
- Les Services Techniques	13

Le transport de matières dangereuses	14
--	----

L'alerte	15
----------------	----

Votre kit d'urgences	16
----------------------------	----

Les bons réflexes et les numéros à mémoriser	17
--	----

LES 3 VALLÉES aucun ressent que l'évolution du climat, l'urbanisation et le développement économique rendent la gestion des risques naturels ou technologiques de plus en plus complexe. Pour mieux réagir face à une crise, il est bon de s'y préparer. C'est l'objectif de la diffusion de ce DICRIM, le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM).

Notre village est en effet potentiellement soumis à plusieurs types de risques. Certains sont purement locaux (chutes de rochers, glissements de terrains, feux de forêt, inondations), d'autres proviennent de l'extérieur (accident nucléaire, accident routier avec matières dangereuses, tremblement de terre...).

Face à ces risques, il est utile de connaître par avance les réflexes à adopter. Le DICRIM recense les risques et les méthodes pour en limiter les conséquences. C'est un document à conserver, à consulter, pour savoir mieux réagir le jour où...

Le DICRIM se double d'un PCS, le plan communal de sauvegarde, qui vise à recenser et organiser tous les moyens techniques et humains indispensables pour que la commune, ses élus, ses services et ses habitants réagissent le plus efficacement possible en cas de problème.

Pour être efficace, il est important que la mairie puisse tenir à jour les listes de personnes vulnérables, de personnes compétentes et de matériels disponibles pour préparer la gestion de la crise. Nous comptons sur vous pour nous tenir au courant de tous les changements, grâce à l'enquête jointe à ce DICRIM, mais aussi au fil du temps...

Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA – n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité



RISQUES MAJEURS A BRIDES-LES-BAINS

Les risques naturels

-  - Crues torrentielles et inondations
-  - Mouvements de terrain
-  - Séisme
-  - Evènements météorologiques

Les risques technologiques

-  - Accident nucléaire
-  - Transport de matières dangereuses
-  - Accident industriel



LE RISQUE D'INONDATION

Le phénomène est brutal, parfois sans signe précurseur. Les torrents peuvent se charger en matériaux solides (blocs, sables, bois, ...) et former des barrages (embâcles) contre les ponts ou les obstacles naturels. Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.

Si le Doron-de-Bozel reste principalement contenu dans son lit et qu'aucune étude n'a encore été réalisée à ce sujet, l'expérience nous permet d'envisager l'étendue d'une crue subite de ce cours d'eau dont l'essentiel des nuisances se produiraient en bordure de son lit impactant notamment le grand Hôtel de Thermes.

Les événements marquants

Doron des allues

> **Le 2 juin 1901** suite à un violent orage le torrent sort de son lit en amont de Brides au niveau de l'actuelle centrale électrique et cause des dégâts importants aux hôtels situés à proximité, au Presbytère, au Casino et aux voiries.

Doron de bozel

> **en 1653 et 1774**, ensevelissement des sources de Brides.

> **Le 26 octobre 1778 et le 15 juin 1818**, le pont Simond est emporté.

Récemment, les fortes pluies de la fin d'année 2023, ont gonflé le niveau du Doron-de-Bozel dont le débit a usé les berges notamment au niveau des soubassements des ouvrages d'arts qui demanderont une prochaine étude pour déterminer les travaux à entreprendre pour leur pérennité.

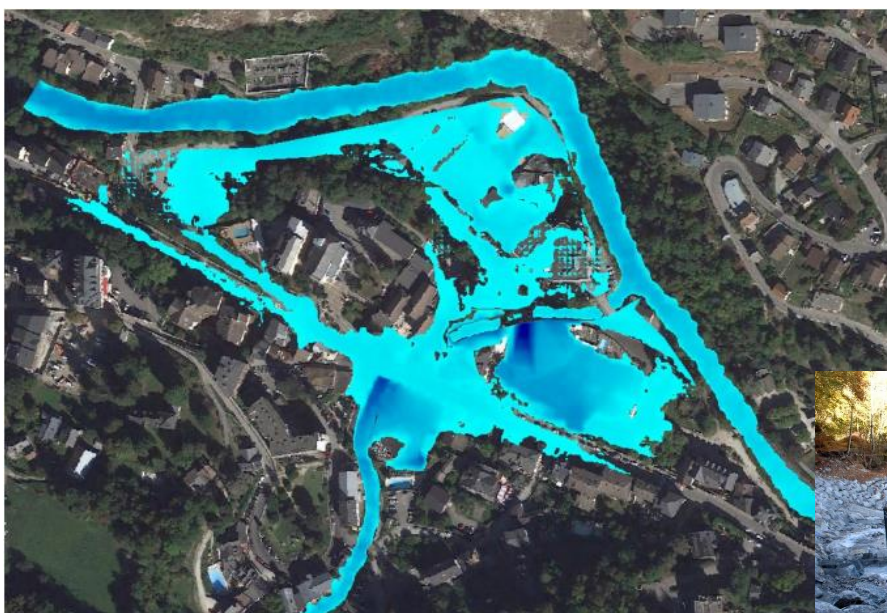


Pont Chamberlain



Pont Rouge

Quant au Doron-des-Allues, celui-ci est susceptible d'engendrer de nombreux dégâts, notamment dans une large partie du centre-ville. Ci-dessous un plan d'étude permettant de visualiser l'étendue des inondations en cas de crue centennale.



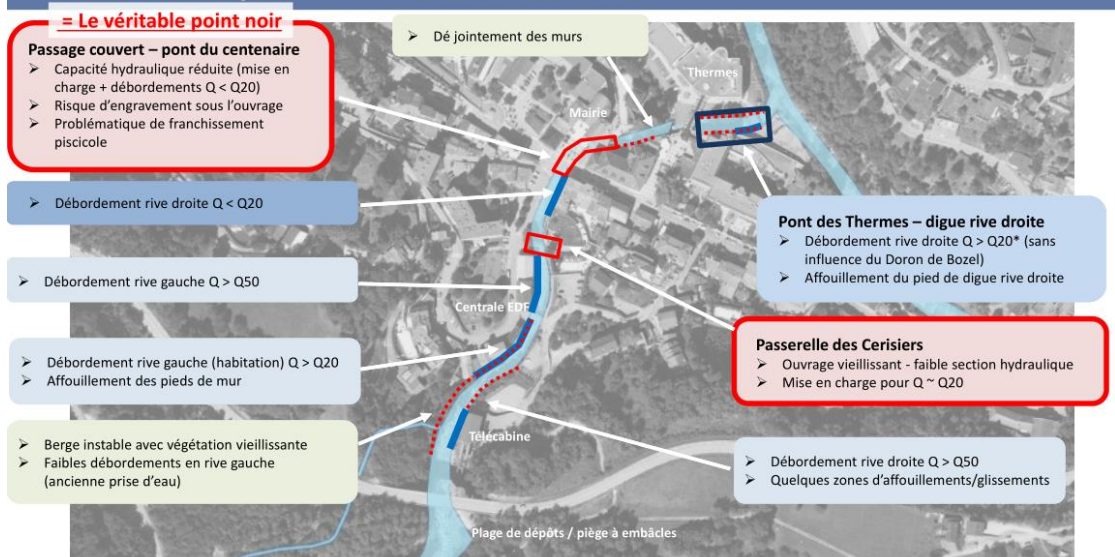
Entre 2012 et 2015, d'importants travaux de protection contre le risque d'inondation du Doron des Allues ont été entrepris par la Commune de Brides-les-Bains. Il s'agit notamment de la reprise de la protection de berges en amont de la télécabine de l'Olympe ainsi que du Pont du Centenaire.



L'entretien des ouvrages et des berges

La ComCom Val Vanoise, par le biais d'entreprises privées, procède régulièrement à l'entretien et au curage des ouvrages de rétention des matériaux afin de garantir leur efficacité. De même, les abords et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcles lors des crues.

Synthèse des désordres observés



À SAVOIR

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

- L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non *domaniaux* (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.
- La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.



Le mauvais entretien des ruisseaux peut se traduire par un débordement du court d'eau lors d'intempéries hors normes comme en fin d'année 2023 avec le Ruisseau du Dard !



Consignes spécifiques



Pendant la crue

Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.

Après l'inondation

- > Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- > Aérez et nettoyez les pièces.
- > Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.

LES BONS RÉFLEXES



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Montez dans les étages, pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux. Évitez d'emprunter un ascenseur et emportez une réserve d'eau potable.



Coupez le gaz et l'électricité, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



LES MOUVEMENTS DE TERRAINS ET CHUTES DE ROCHERS

Sur la commune de Brides-les-bains, on distingue des affaissements, des effondrements, des glissements de terrain et des chutes de blocs

Risque d'effondrement ou d'affaissement

Le contexte géologique (présence de gypse dans le sous-sol de la commune) est favorable à la formation de cavités dans le sous-sol et donc d'affaissements. La saturation des terrains en eau (présence de sources, fortes précipitations, fonte des neiges brutale) joue aussi un rôle moteur dans le déclenchement de ces phénomènes.

Les zones particulièrement exposées sont notamment le secteur à l'amont du cimetière, Brides Centre, la Piat et les Quatre Maisons.

Risque de glissement de terrain et de coulées boueuses

Dus à ce même contexte géologique, des glissements de terrain peuvent se produire dans certains secteurs de la commune, généralement suite à une saturation du sol en eau. Les zones les plus à risque sont celles en forte pente (abords des routes notamment) ou plus humides.

Les terrains du Chapitre et du Noyeray, le versant Sud de la commune et une grande partie du versant Nord sont également concernés.

Risque de chute de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux (gel/dégel, géologie, ...) engendre des chutes de pierres ou de blocs principalement au niveau de la falaise des Allues, mais aussi dans les secteurs des Epines Blanches, du camping et du cimetière.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS :

- Le 25 février 1995 un éboulement important se produit aux Epines Blanches. La RD 90 et la RD 915 sont totalement recouvertes par 6 000 m³ de blocs. Quatre passagers d'une voiture sont légèrement blessés et un car échappe de peu à la catastrophe. Ce secteur est sous surveillance depuis 1997 et des travaux de protection ont été réalisés depuis.



- Décembre 2022 un éboulement se produit sur la Rue Aristide BRIAND à proximité de l'entrée d'agglomération, la chaussée se retrouve complètement obstruée à quelques semaines du début des Championnats du Monde de Ski !



DES MESURES DE PROTECTION

La prévision des mouvements de terrain est très difficile.

Le PPRn réglemente les zones constructibles face à ce risque. Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques sont entreprises et préconisent des mesures de précaution constructives.

Des ouvrages de protection par écran de filets sont installés pour sécuriser des zones exposées aux chutes de blocs.

Pour les glissements de terrain et les affaissements, l'eau est l'ennemi numéro un.

La maîtrise de celle-ci est assurée par l'entretien des buses, caniveaux, collecteurs publics ou privés, drains, ... La déviation de la RD 915 a été conçue avec des drains sous le talus routier, notamment au niveau de la Piat



Eboulement
Gorge aux Pigeons,
2010

PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMÉNAGEMENT

La cartographie réalisée dans le PIZ (plan d'indexation en « Z ») réglemente les constructions dans la zone à risque : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...



LES SEISMES

Phénomènes encore assez imprévisibles, les tremblements de terre peuvent affecter la commune de Grignon, mais en restant d'intensité relativement faible. Plusieurs petits séismes ont été ressentis ces dernières années, sans qu'il y ait de dégâts. Outre les impacts directs sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que des chutes de blocs, des glissements de terrain.

Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 juillet 1996. De magnitude 5,2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.

LA VIOLENCE D'UN SÉISME

Un séisme est caractérisé par sa magnitude et son intensité.

La magnitude correspond à l'énergie libérée en profondeur, mesurée avec l'échelle de Richter. Le passage d'un degré à l'autre correspond à une puissance libérée 30 fois supérieure. Un séisme de magnitude 5 est ainsi 30 fois plus puissant qu'un séisme de magnitude 4, donc un séisme de magnitude 6 est 900 fois plus puissant qu'une magnitude 4 (30×30). et $30 \times 30 = 900$ fois qu'un séisme de magnitude 3.

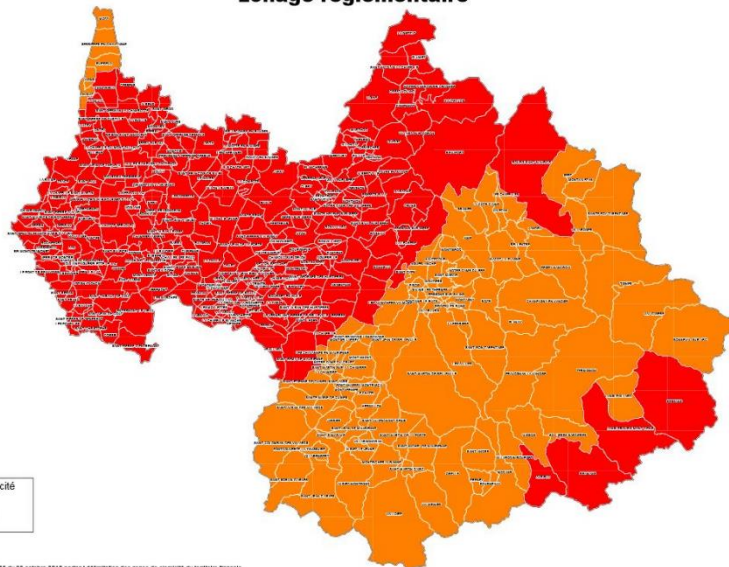
L'intensité concerne la sévérité des secousses à la surface de la terre. Annoncée en chiffres romains, elle va du « I » (vibrations imperceptibles pour l'humain) à XII (destruction de tous les types de bâtiments).

Pour plus d'informations :

Sismicité de la France : www.sisfrance.net
Programme national de prévention du risque
sismique : www.planseisme.fr
Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable : www.prim.net
Association Française du Génie Parasismique :
www.afps-seisme.org



Sismicité en Savoie zonage réglementaire



SOURCE : Décret n°2010-1205 du 22 octobre 2010 portant détermination des zones de sismicité du territoire français

LES BONS RÉFLEXES

Pendant la secousse



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, pour éviter d'être enseveli.



Après la première secousse

Coupez le gaz et l'électricité, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.

Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



LES RISQUES METEOROLOGIQUES

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Brides-les-Bains.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département. La préfecture communique aux mairies et au grand public des cartes de vigilance (jaune-orange-rouge). Les assureurs envoient aussi souvent des sms à leurs clients.

Dès le **niveau orange**, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur commune, faire annuler les manifestations en plein air... Chaque habitant est aussi responsable de ses équipements (mobiliers de jardin, piscines, arbres, tôles posées sur un tas de bois...), qu'il convient de sécuriser ou d'entretenir régulièrement pour ne pas subir (ou faire subir) de dommages lors d'épisodes climatiques violents.



Orages/Vents



Avalanches/Chutes de



Pluies/Inondations



Canicule/Sècheresse

ÉLAGAGE DES ARBRES

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres, qui, en tombant, peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes. Afin de prévenir ce risque dans votre propriété et sur les rues proches, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques). Dans le cas d'arbres vieux ou malades, la prudence conseille un abattage préventif.



LES BONS RÉFLEXES



Renseignez-vous, consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants, suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures, évitez les déplacements. Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens : Attention aux chutes d'arbres !



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.

LE RISQUE INDUSTRIEL



La **Société Métaux Spéciaux** implantée à St MARCEL POMBLIERE produit essentiellement du Sodium et du Chlore soumettant cette société à des normes d'exploitation à caractère chimique très stricte.

Un accident majeur pourrait provoquer la formation d'un nuage de chlore sur plusieurs kilomètres, engendrant désintoxications et des brûlures pour les populations et un impact important sur l'environnement.

Notre commune, voisine de Saint Marcel, est située à proximité immédiate du périmètre de danger, large de 2500 mètres, autour de l'usine.

Réduire le danger à la source :

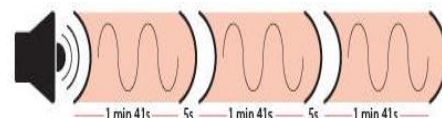
L'exploitant de l'usine Métaux Spéciaux est soumis à la réglementation très stricte de la directive « *SEVESO II Seuil Haut* » qui impose de réduire les risques à la source, c'est-à-dire au plus près des installations.

Des études de danger ont été réalisées et sont régulièrement actualisées afin d'identifier les sources de risque, les scénarios d'accident envisageables et leurs effets sur les personnes et l'environnement. Par ailleurs, la maîtrise de l'urbanisation permet d'assurer sur le long terme la sécurité des personnes riveraines, en évitant que de nouveaux habitants soient exposés.

Malgré toutes les mesures de prévention et réduction du risque, la probabilité qu'un accident survienne n'est jamais nulle. En cas d'accident majeur, dépassant l'enceinte de l'entreprise, l'organisation des secours et les services de l'Etat suivraient Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture. La population serait prévenue par le signal national d'alerte et par un appel téléphonique automatisé.

Le SAIP (Système d'Alerte et d'Informations aux Populations) est un ensemble d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités. Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement d'une particulière gravité.

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle

* Le département de la Savoie est équipé de 24 sirènes d'alerte aux populations situées à Albertville, Avrieux, Bessans, Bourg-Saint-Maurice, **Brides-les-Bains**, Fourneaux, Grand-Aigueblanche, Modane, Moûtiers, Pomblière Saint-Marcel, Pralognan-la-Vanoise, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Martin-d'Arc, Saint-Michel-de-Maurienne, Tignes, Tignes-Val, Ugine, Val d'Isère, Val d'Arc, Villarodin-Bourget, ainsi que dans la commune de Val-Cenis, où quatre sirènes sont réparties sur les anciennes communes de Bramans, Termignon, Lanslebourg-Mont-Cenis et Lanslevillard.



Périmètre de danger autour de l'usine (2500m)

LES BONS RÉFLEXES



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, pour éviter l'entrée d'air.

Évitez toute flamme, ne fumez pas et coupez le gaz et l'électricité, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.

Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.

Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

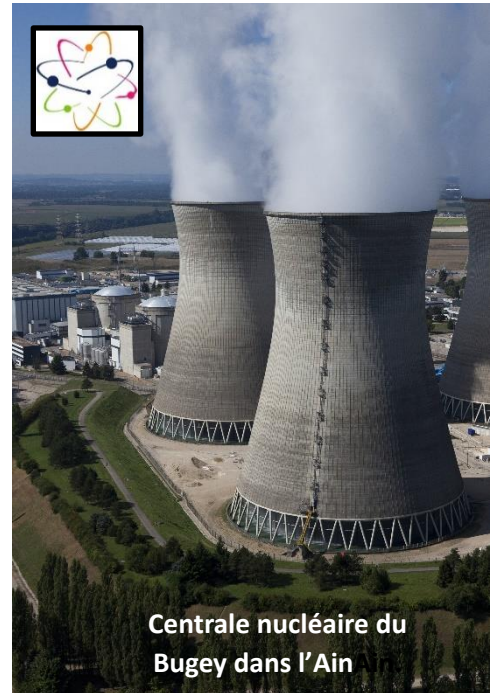


Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.

MESURES DE PRÉVENTION

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation. Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.



Centrale nucléaire du Bugey dans l'Ain



Au signal national d'alerte, suivez les consignes données par les autorités.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer **une pastille d'iode** en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Brides-les-Bains, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc été mis en place : en cas de besoin, les comprimés seraient distribués à la mairie et à l'école les jours d'école.

LES BONS REFLEXES

Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche, pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.

Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations, pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.

Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !





PLAN D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

Le risque majeur générant les plus fréquemment la mise en route du plan communal de sauvegarde est extérieur à la commune : c'est l'hébergement de touristes naufragés sur la route pour les sports d'hiver.

Normalement, la circulation vers les stations (Tarentaise, du Beaufortain et du Val d'Arly) est tendue, mais ça passe. Cependant certains aléas, généralement climatiques, peuvent entraîner que des milliers de personnes se retrouvent bloquées sur nos routes, conduisant la Préfecture au déclenchement du PAH, le Plan d'accueil et d'hébergement.

Pour Brides-les-Bains, cela passe par deux types d'actions :

- Ouvrir la salle de La DOVA susceptible d'abriter un grand nombre de personnes.
- Organiser l'hébergement de familles et de groupes de touristes chez l'habitant, en fonction du fichier existant en mairie. Tenir à jour ce fichier des hébergeurs volontaires est donc un enjeu important. N'hésitez pas à prévenir la mairie si vous souhaitez en faire partie en vous inscrivant à l'accueil de la mairie. Ou ne plus en faire partie, ce qui est tout aussi légitime !

La mise en route du PAH mobilise habituellement seulement les membres du conseil municipal, mais les volontaires sont acceptés (notamment ceux qui ont des compétences en langues !).



135000

C'est le nombre de véhicules allant ou venant de Tarentaise les gros week-ends.



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

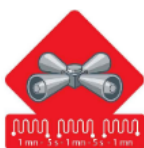
Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune de Brides-les-Bains. Néanmoins, l'approvisionnement des particuliers en fioul ou en gaz peut générer un transit de matières dangereuses sur les routes qui parcourent le territoire communal.

PRÉVENTION ET RÉGLEMENTATION

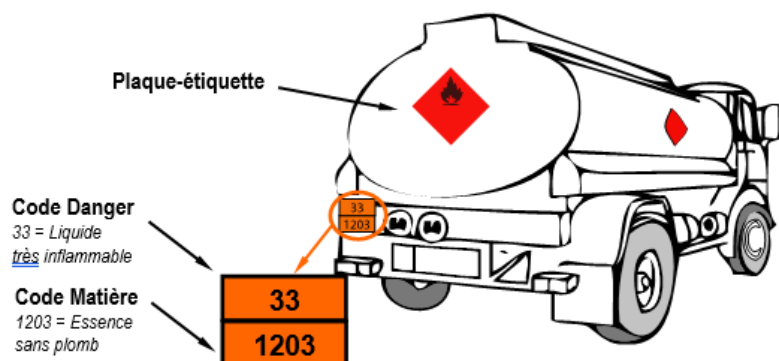
Les règlements concernant les modes de Transport des

Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.



Au signal d'alerte, suivez les consignes données par les autorités



SIGNALISATION

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



LES BONS RÉFLEXES



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche, pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations, pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation.



- Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



- Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle, pour éviter le risque d'explosion.



L'ALERTE !



En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène du réseau national d'alerte** : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM!

Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : 0 800 50 73 05 (gratuit)

- **Pour info : la Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène.

Elles sont également testées les premiers mercredi de chaque mois de l'année à 12 heures.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : gagnez les hauteurs rapidement !

Aussi : Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

- Radio et télévisions. En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz



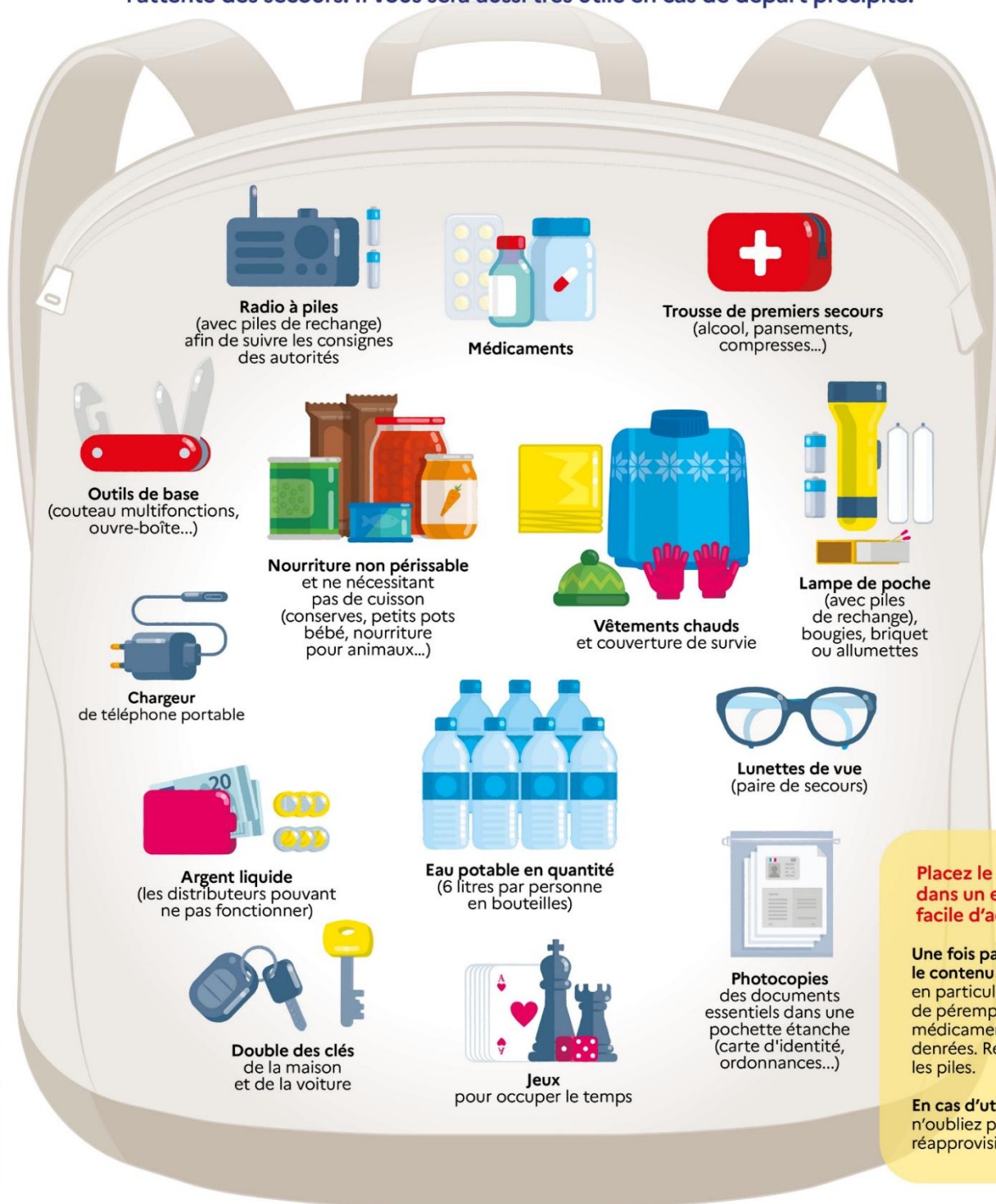


VOTRE KIT D'URGENCE

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

LES BONS REFLEXES EN CAS DE RISQUE

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école**
Leurs enseignants
s'en occupent !



Soyez solidaires !
Pensez aux
personnes
vulnérables



**Inondations
Crues torrentielles**



**Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux**



**Coupez le gaz
et l'électricité**



**Montez à pied
dans les étages**



Chutes de blocs



**Eloignez vous
de la zone
dangereuse**



**Coupez le gaz
et l'électricité**



**Evacuez les
locaux touchés.**



Séismes



**Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide**



**Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments**



**Coupez le gaz
et l'électricité**



**Evacuez les
locaux touchés.**



**Phénomènes
Météo**



Renseignez-vous



Soyez vigilants



**Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures**



**Rupture de
barrage**



**Gagnez les
hauteurs**



**Risques
technologiques**



**Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche**



**Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations**



**Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle**

Les numéros pour signaler un risque

Urgences médicales : 15 ou 112

Sapeurs -Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie Nationale : 04.79.24.00.15 ou 17

Mairie de Brides-les-Bains : 04.79.55.21.55

Police municipale : 06.07.97.25.07

Mairie de Brides-les-Bains

01, Place du Centenaire 73570 BRIDES-LES-BAINS

Tél. 04.79.55.21.55 – accueil@mairie-brideslesbains.fr

Accueil : Du lundi au vendredi

de 08 heures 30 à 12 heures 30

et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Fermé le week-end et jours fériés



NOTE(S) PERSONNELLE(S) :

Nom(s) Prénom(s)	 Coordonnées Téléphoniques	Observation(s)

